

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 26 novembre 2020*

**N° 256/11/2020 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE BRESSOLS - RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

*L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Ardu, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.*

**Présents Titulaires : 45**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 3**

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Après analyse de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

- La Société VEOLIA Eau, située 291 Rue des peupliers à Grisolles, est délégataire du service public d'assainissement collectif et non collectif de la Ville de Bressols, depuis le 1er juillet 2015 pour une durée de 10 ans s'achevant le 30 juin 2025.
- C'est une délégation de gestion et d'exploitation du service, de « type affermage ». Cela veut dire que la Ville de Bressols conserve la gestion des investissements et infrastructures qu'elle met à disposition du délégataire ou « fermier », qui lui verse une redevance.
- La compétence assainissement a été transférée au Grand Montauban au 1er janvier 2019.

**Partie 1 - Présentation générale de la délégation : caractéristiques**

Couverture du service délégué :

- 1910 habitants desservis
- 862 abonnés
- Assiette de la redevance : 79 088 m3

Description des installations :

- 2 stations d'épuration : 240 eqH
- 4 postes de refoulement
- 12 051 ml de réseau

Coût du service :

- Prix global (y compris redevance Agence de l'Eau) pour un foyer type (120m3) : 2.31 € TTC/m3. + 2.67 % / 2018

	Vol (m3)	Montant au 01/01/2019	Montant au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire	120	129.16	131.89	2.11 %
Part communale		90.00	90.00	0.00 %
Redevances Agences de l'Eau		30.00	30.00	0.00 %
TOTAL € HT		249.16	251.89	1.10 %
TOTAL € TTC		276.83	277.07	0.09 %
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		2.31	2.31	0.00 %

**Partie 2 - Les comptes de la délégation**

Le compte de résultat : charges et produits d'exploitation de l'année

Le tableau ci-dessous synthétise les comptes de la délégation :

Collectivité: I7811 - BRESSOLS ASS

Assainissement

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
<b>PRODUITS</b>	<b>186 685</b>	<b>188 730</b>	<b>1.10 %</b>
Exploitation du service	88 701	93 416	
Collectivités et autres organismes publics	90 056	90 679	
Travaux attribués à titre exclusif	6 659	4 371	
Produits accessoires	269	264	
<b>CHARGES</b>	<b>179 082</b>	<b>163 650</b>	<b>-8.62 %</b>
Personnel	30 054	23 832	
Energie électrique	2 135	2 675	
Analyses	978	303	
Sous-traitance, matières et fournitures	27 302	19 599	
Impôts locaux et taxes	1 775	2 028	
Autres dépenses d'exploitation	9 317	7 535	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	602	1 493	
<i>engins et véhicules</i>	2 097	2 384	
<i>informatique</i>	2 880	4 070	
<i>assurances</i>	384	1 030	
<i>locaux</i>	1 537	1 377	
<i>autres</i>	1 820	- 2 820	
Contribution des services centraux et recherche	6 368	6 115	
Collectivités et autres organismes publics	90 056	90 679	
Charges relatives aux renouvellements	4 502	3 820	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	743	0	
<i>programme contractuel ( renouvellements )</i>	3 758	3 820	
Charges relatives aux investissements	5 626	5 710	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	5 626	5 710	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	968	1 351	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>7 603</b>	<b>25 080</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	2 534	8 359	
<b>RESULTAT</b>	<b>5 069</b>	<b>16 722</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/21/2020

- Résultat 2019 : + 11.7 K€, en amélioration par rapport à l'exercice 2018.

### Partie 3 - La qualité du service

Les faits marquants :

- Des évolutions technologiques des réseaux de téléphonie vont s'accompagner par une migration progressive de technologies GSM CSD et RTC vers les technologies plus modernes et plus fiables de type IP. L'arrêt programmé de ces technologies est prévu pour le 1er janvier 2021 pour le GSM CSD et courant 2023 pour la technologie RTC.

Les usagers du service délégué :

- 2 branchements créés
- 0 ml d'extension de réseaux
- 0 tampon renouvelé

Bilan des interventions préventives et curatives

- 18 désobstructions sur réseau et branchement
- 6 désobstructions sur canalisation

- 134 ml de réseau curé préventivement et 228 ml de réseau curé dans le cadre d'une opération de désobstruction

#### Réclamations et contentieux

- Aucune réclamation écrite
- Aucun débordement d'effluents
- 1.46% de taux d'impayés

#### Actions d'amélioration du service

- Mise en place d'un dispositif de prélèvement complétant le système d'auto surveillance au PR de Taillefer, pour permettre la réalisation des échantillons d'eaux usées dans de bonnes conditions
- Engager une démarche d'identification des activités polluantes sur la Commune en vue d'instaurer des autorisations de déversement, assorties le cas échéant de conventions spéciales de déversement
- Amélioration des aménagements hydrauliques au sein de la station d'épuration de Moulis, installation d'une clôture du poste de relèvement de cette unité de dépollution

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2020,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2019 relatif à la Délégation de Service Public Assainissement collectif et non collectif de Bressols, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

### PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**02 DEC. 2020**

De sa publication et/ou affichage le :

**02 DEC. 2020**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

